

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

14 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et les vingt-quatre mars à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : M. SANS, Mme GERARD M. RAMEAU,
M. LIVOTI
MRS AMOUROUX, CELLIER, ROQUEBERT, DESHONS,
Mmes AGUILA, COURTOUX, DALLA-ZANNA, GRANGE,
SANDY

Absents excusés : Mme AIMONE-CAT (Proc à Mme
GERARD) M. EVIN (Proc. à Mme DALLA ZANNA)

M. Antoine LIVOTI a été élu secrétaire,

D.C.M. N°4-15 Installation d'un distributeur de billets - Choix d'une solution.

Monsieur le Maire rappelle au CM la décision d'installer un Distributeur de Billets Automatique (DAB) afin de répondre à un besoin de la population. Il rappelle qu'une consultation a été organisée auprès des 2 principaux fournisseurs : BRINCKS et LOOMIS. Il ajoute que La société Loomis fait une proposition tout à fait comparable à celle de Brinks mais que l'engagement financier pour la commune sera inférieur. Il suggère donc de retenir le devis de Loomis d'Aubervilliers : fourniture et installation d'un DAB pour un montant de 38500 euros HT.

Monsieur le Maire demande au CM de se prononcer.

Où l'exposé de M. Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir la Société LOOMIS pour un montant de 38500.00€ HT
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette installation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Affiché le 29/03/2022

En Mairie, le 28/03/2022

Le Maire,

